

Esquisse des origines du libéralisme en Belgique, le thème politique du centre modérateur

Frans Van Kalken

Citer ce document / Cite this document :

Van Kalken Frans. Esquisse des origines du libéralisme en Belgique, le thème politique du centre modérateur. In: Revue d'histoire moderne, tome 1 N°3,1926. pp. 161-197;

doi : <https://doi.org/10.3406/rhmc.1926.3361>

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0996-2727_1926_num_1_3_3361

Fichier pdf généré le 10/04/2018

ESQUISSE DES ORIGINES DU LIBÉRALISME EN BELGIQUE

LE THÈME POLITIQUE DU CENTRE MODÉRATEUR

Une opinion assez répandue à l'étranger et dans mon pays même veut que le développement normal de la politique en Belgique ait, depuis la fin du XVIII^e siècle, consisté en une lutte ininterrompue entre deux groupements fondamentaux opposés : les démocrates et les conservateurs, les premiers héritiers des grands principes de la Révolution française, les seconds imprégnés d'une tradition de terroir essentiellement chrétienne et anti-révolutionnaire. Certes, l'attitude doctrinaire des libéraux belges de 1830 est bien connue mais on la considère, du moins en fonction de cette thèse, comme un simple début dans la voie de l'évolution.

Cette interprétation simpliste est née de différentes causes. D'abord, du fait que l'histoire de la Belgique au XIX^e siècle a, jusqu'ici, été moins approfondie que celle des siècles antérieurs. Ensuite parce que, de 1870 environ à 1914, soit pendant près de cinquante ans, les Belges ont effectivement connu une période de luttes intérieures très ardentes, au cours desquelles le vieux leader de la Droite, M. Charles Woeste, défendit la célèbre formule : « conserver, améliorer, empêcher », tandis que les libéraux démocratisés, parfois unis aux socialistes, marchaient à la conquête du suffrage universel pour l'établissement de l'Etat laïque et populaire.

Je m'efforcerai d'établir, dans les pages qui vont suivre, —

pages que je prie le lecteur de considérer comme l'ébauche d'un travail à faire et non comme le fruit d'un labeur acquis,— qu'en réalité la constitution d'un centre modérateur national, unissant les éléments les plus évolutifs du parti conservateur aux éléments les plus pondérés du libéralisme, fut longtemps considérée par la grande majorité des Belges comme l'expression même de la sagesse politique, comme le développement naturel, logique, inéluctable, de leur évolution intrinsèque. Je dirai également comment, dans cette Union aussi bien qu'en dehors d'elle, les libéraux se considérèrent comme les défenseurs par excellence de la stabilité politique ou, pour employer un mot qui leur était cher, de la constitutionnalité (1).

* * *

L'origine des partis en Belgique ne doit pas être recherchée dans un lointain passé. Certes, les Pays-Bas avaient, au xvi^e siècle, connu les luttes entre les Papistes et les Gueux. Les uns avaient représenté les tendances de l'aristocratie terrienne, de la grande bourgeoisie foncière, des gens de métier aisés, des paysans ; les autres s'étaient recrutés parmi les publicistes, les politiciens de carrière ou dans le prolétariat ouvrier et rural. Mais sur combien de points, en dehors du « fait de la religion », ces classes sociales opposées n'avaient-elles point été d'accord ? Depuis l'époque où Philippe de Clèves, seigneur de Ravensteyn, avait rallié les Communes flamandes, en lutte contre Maximilien d'Autriche et ses lansquenets, autour de revendications communes, les Etats des Pays-Bas, quoique souvent hostiles les uns envers les autres, avaient su défendre vis-à-vis de leurs souverains un programme collectif, parfois dénommé « bourguignon », mais en réalité « national ».

Politique extérieure indépendante des entreprises aventu-

(1) Cette étude ayant un caractère synthétique, je n'ai pas voulu en alourdir la lecture par des citations et des renvois bibliographiques. Ses éléments se retrouvent, en somme, dans toute la littérature du sujet, littérature dont j'ai pris connaissance autant par des travaux déjà anciens que par des recherches récentes.

reuses des Habsbourgs, obéissance au seul « prince naturel », défense du territoire par des « compagnies d'ordonnance » nationales sous les ordres de gentilshommes du pays, corps de fonctionnaires nationaux, respect des Constitutions provinciales datant du xiv^e siècle, respect des prérogatives des Etats généraux et provinciaux, telles étaient les conditions auxquelles tous les « seigneurs et subjectz de par-dechà » avaient subordonné leur profession de loyalisme envers Charles-Quint, telles étaient les exigences que les Etats généraux de 1559 avaient hardiment articulées devant Philippe II scandalisé.

La lutte contre l'Inquisition et contre l'« espagnolisation » de nos institutions, la « Terreur espagnole » sous le duc d'Albe, le massacre connu sous le nom de Furie d'Anvers, eurent pour effet de réunir en un faisceau de combattants tous les habitants des Pays-Bas. Pendant quelques semaines, Guillaume le Taciturne put espérer que la « Pacification de Gand » du 8 novembre 1576, basée sur le programme de 1559 et sur des engagements réciproques de tolérance religieuse (très relatifs malheureusement), constituerait une étape définitive sur la voie de l'émancipation nationale. Il n'en fut rien. L'esprit de sectarisme calviniste d'une part, les promesses du subtil Alexandre Farnèse de l'autre, amenèrent les catholiques belges à dissocier leur cause de celle des protestants. Le célèbre « transport des Pays-Bas » aux mains des archiducs Albert et Isabelle, en 1598, les nourrit dans l'illusion qu'ils étaient parvenus à réaliser enfin la formule de 1559, et ce sans s'acoquiner aux hérétiques. Les péripéties tragiques du xvii^e siècle, notre « siècle de malheur », leur montrèrent l'inanité de cette naïve conviction.

Alors qu'au xvi^e siècle il y avait eu, dans les Pays-Bas, des partis d'accord sur certains points, à partir du xvii^e siècle, il n'y en eut plus du tout. Depuis 1585, les protestants avaient émigré en masse vers les pays voisins. Les Archiducs avaient veillé au maintien exclusif du catholicisme et fait des Pays-Bas la « citadelle de la Chrétienté ». Un respect plus apparent que réel des institutions par le pouvoir, des éloges hyperboliques déclarant nos provinces *el apoyo y seguridad de la Monarchia*, le loyalisme instinctif de nos pères, retinrent la population des

Pays-Bas méridionaux sous le sceptre des Habsbourgs d'Espagne, alors que ces derniers entraînaient leurs Etats dans la plus effroyable décadence, alors que Catalans, Portugais et Napolitains se soulevaient contre eux. La conception d'une république catholique indépendante, « cantonnée » à la mode helvétique, n'enthousiasma jamais qu'une poignée de nobles et quelques aventuriers, fait bien compréhensible étant donné que les partisans étrangers de cette formule : Oldenbarneveldt, Richelieu, Jean de Witt, y mettaient comme condition un vrai dépeçage de nos régions-frontières.

Il y eut bien à certains moments quelques coteries franco-philés ou hollandophiles. Dans la principauté épiscopale de Liège, notamment, les *Grignoux* (les « Grognons ») dévoués au bourgmestre La Ruelle se rapprochèrent vers 1630 de la France, par haine contre les Espagnols, les Jésuites, et surtout contre les *Chiroux* (les « Hironnelles »), clan à la dévotion des princes évêques despotes de la Maison de Bavière (1). Mais outre que le développement du pays de Liège fut toujours indépendant de celui des Pays-Bas et presque sans influence sur lui, il convient de remarquer que Louis XIV abandonna en 1684 les Grignoux à leur sort et laissa Maximilien-Henri de Bavière rentrer en vainqueur dans sa capitale, dix jours après la trêve de Ratisbonne.

La politique conquérante de Mazarin et de Louis XIV, les guerres continuelles, les traités onéreux, avaient indisposé les Belges contre la France. Ils avaient soutenu de leur mieux les efforts militaires vains, mais dignes d'admiration de l'Espagne expirante. En 1635, bourgeois, moines et étudiants de Louvain avaient brisé l'offensive de Châtillon et Brézé contre Bruxelles. A la fin du siège de 1695, les Namurois avaient préféré s'exposer aux périls d'un bombardement, plutôt que d'accepter un arrangement pouvant retarder de quelques jours la prise de la citadelle par Guillaume III. Sans doute, lors de l'occupation fran-

(1) Les « gens mécaniques » et autres plébéiens exprimaient fréquemment leurs sentiments d'une manière rude et irritée. Les bourgeois hispanophiles formaient des compagnies militaires habillées de noir et à bas blancs. D'où les sobriquets respectifs de *Grignoux* et de *Chiroux*.

çaise (1701-1706) avait-on vu, à Bruxelles, des *Carabiniers* francophiles braver les *Cuirassiers* partisans de la maison d'Autriche. Mais ces Carabiniers n'étaient qu'une jeunesse dorée opposant, dans les débits de thé et de chocolat, leurs armes-joujoux aux petites cuirasses argentées de leurs non moins puérils adversaires. En fait, les mesures centralisatrices du marquis de Bedmar, l'établissement du tirage au sort, le surhaussement des monnaies, avaient indigné les masses. Alors que les privilèges étaient « chair tenant aux ongles des Belges », (1) Boufflers avait osé dire qu'ils n'existaient que « par le caprice et l'insolence des peuples, et par la faiblesse du gouvernement ». Pour toutes ces raisons, la journée de Ramillies fut saluée chez nous par des transports de joie, aussi bien dans l'aristocratie que parmi les gens de métier.

A l'égard des Hollandais, le sentiment national était plus hostile encore. Déjà en 1600, nos marins catholiques, rencontrant des pêcheurs hollandais calvinistes, les jetaient à la mer liés dos à dos. Le traité de Munster, fermant l'Escaut et ruinant Anvers, avait laissé dans les esprits un profond ressentiment. Vingt ans plus tard, il est vrai, les Provinces-Unies étaient venues à la rescousse de l'Espagne exténuée. Mais la politique d'intervention de Guillaume III, froide autant qu'intéressée, fut payée par l'asservissement économique des Belges aux Puissances maritimes. Le traité de la Barrière de 1715 marqua, pour nos provinces, le plus profond degré d'abaissement. Les rancunes générales soulevées par une telle politique ne pouvaient être compensées, au profit de la Hollande, par les sympathies secrètes de quelques magistrats et théologiens jansénistes.

* * *

Reportons-nous à présent à la fin du règne de Marie-Thérèse. Bien que les conditions de vie économique se soient considéra-

(1) Le mot est du conseiller Morillon, ami du cardinal Granvelle.

blement améliorées grâce aux efforts d'un corps excellent de hauts fonctionnaires autrichiens, la population des Pays-Bas ressent encore le contre-coup des cent quarante-neuf années de guerres qu'elle a subies au xvi^e et au xvii^e siècles. Apathique et engourdie, elle est minée par la double anémie du paupérisme et de l'analphabétisme. Les villes ont un aspect vieillot et provincial. A Bruxelles même, selon le témoignage de Voltaire en 1738, « les arts n'habitent pas plus que les plaisirs. Une vie retirée et douce y est le partage de presque tous les particuliers, mais cette vie douce ressemble si fort à l'ennui qu'on s'y méprend aisément ».

Cette population vivait comme cristallisée dans ses institutions de jadis. Les Habsbourgs de la branche autrichienne ne s'intéressaient guère aux Pays-Bas mais accomplissaient avec ponctualité leurs devoirs de souverains. Suivant le régime établi par Philippe le Bon et Charles-Quint, ils considéraient traditionnellement nos provinces comme une fédération d'Etats autonomes, groupés par une simple union personnelle mais inséparables depuis la Pragmatique Sanction d'Augsbourg (1549). Comme deux siècles auparavant, un gouverneur général (ou une lieutenant-gouvernante) et trois Conseils collatéraux représentaient le pouvoir central vis-à-vis d'un ensemble d'institutions régionales à caractère extrêmement particulariste. Dans chaque Etat, un représentant du prince avait, lors de l'avènement, prêté un serment d'inauguration solennel, à Bruxelles au nom du duc de Brabant, à Gand au nom du comte de Flandre, etc. Sans doute, depuis 1634, les Etats généraux n'avaient plus été réunis, les Jointes occasionnelles avaient trop souvent remplacé l'action des Conseils collatéraux, le « droit de compréhension » avait parfois dû être évoqué devant les Etats provinciaux, pour empêcher qu'un des trois ordres, un « membre » d'une cheville, voire un seul métier ne paralysât la levée des aides par son impérieux droit de veto. Mais à cela se limitait l'action individuelle de nos princes. Loin d'agir en despotes, ils « s'arrêtaient et faisaient le mort à la moindre alerte », pour employer la phrase heureuse de Henri Pirenne.

Tout comme nos vieilles constitutions provinciales — et

notamment la Joyeuse-Entrée brabançonne de 1356 (1), — garantissaient nos pères contre l'arbitraire du prince et de ses agents, l'organisation patriarcale de la société rendait aisément supportable la prépondérance des évêques, d'un clergé régulier maître des deux tiers du sol, et d'une aristocratie foncière riche, entourée de respect, mais aux mœurs simples et paisibles. Chez nous, point de Cour de Versailles dont un « compte-rendu » aurait pu révéler les folles prodigalités, mais une « jolie Cour, buvante, déjeunante et chassante. » (2) Chez nous, point de Rohan altier, point d'affaire du collier ! En vérité, ces Belges de la fin du XVIII^e siècle vivaient enroulés dans un cocon, mais ils s'y sentaient à l'aise.

C'est sur ces entrefaites que soudain Joseph II entreprit ses réformes. De 1781 à 1787, l'Edit de tolérance, l'institution des mariages mixtes, la définition du mariage comme contrat civil, la suppression des séminaires épiscopaux, la division des Pays-Bas en neuf cercles administratifs et en soixante-quatre juridictions de première instance vinrent bousculer les Belges dans leurs habitudes séculaires. Après le premier moment de stupeur, ce fut l'indignation. Du coup, l'éveil de l'opinion publique s'affirma par des manifestations, des remontrances, des requêtes, des brochures, des pamphlets ; du coup nos pères naquirent à la vie politique.

Par réaction directe, il y eut premièrement un parti du Passé, dit Statiste, ou encore Van der Nootiste, du nom de son chef, l'avocat bruxellois Henri van der Noot. Quoi de plus logique que de voir coalisés contre les décrets d'un réformateur impavide les évêques et les abbés mitrés, tout puissants depuis le règne des Archiducs, les théologiens de l'Université de Louvain, les grands seigneurs, les métiers habitués à leur organisation corporative routinière, les membres des Conseils de justice, qui déjà s'étaient émus lorsque Marie-Thérèse avait esquissé le geste

(1) La principauté épiscopale de Liège vivait sous le régime de la Paix de Fexhe, de 1316.

(2) Le mot est du prince Charles-Joseph de Ligne.

de supprimer la torture, les membres des Etats menacés dans leurs solennelles prérogatives.

Mais dans la société belge de 1780, si peu cultivée fût-elle, il y avait tout de même quelques gentilshommes, avocats ou marchands qui lisaient l'Encyclopédie, quelques imprimeurs, publicistes, officiers ou banquiers, admirateurs de Montesquieu et de Voltaire. Ces esprits éclairés, ces Progressifs qui bientôt — d'après le nom de leur leader, l'avocat Vonck, — seront connus sous la dénomination de Vonckistes, ces ancêtres du libéralisme, n'auraient-ils point dû, en bonne logique, se rapprocher des hauts fonctionnaires, des quelques magistrats et bourgeois sympathiques à l'action du gouvernement ? Certes, par ses procédés, Joseph II tenait du professeur pédant, du bureaucrate et du gendarme, mais l'ensemble de sa politique n'était pas absolument déconcertant. Elle était plutôt l'aboutissement accéléré, l'épanouissement excessif d'une tactique de centralisation et de laïcisation vers laquelle avaient tendu les Habsbourgs, d'une conception d'autorité au xvii^e siècle, de l'intérêt collectif au xviii^e, indispensable vis-à-vis de l'hégémonie du clergé, de l'invraisemblable traditionalisme, particularisme et culte turbulent du privilège, que professaient toutes les classes sociales aux Pays-Bas.

Or, loin d'être séduits par ce qu'il y avait d'humain, de progressif, bref de sympathique dans les réformes de Joseph II, les Vonckistes y firent une presque aussi vive opposition que les Statistes. Bien qu'indulgents en matières de croyances, ils considérèrent comme inopportun le principe de la « tolérance civile » et de la liberté des cultes dans des contrées où virtuellement chacun était catholique romain. Une teinte de fébronianisme ne suffisait pas pour qu'ils approuvassent la suppression des couvents inutiles, la sécularisation de certains biens de l'Eglise, et tout l'appareil rationalisant du Joséphisme. Dans la réforme centralisatrice de l'administration et des tribunaux, ils ne virent qu'une austriacisation des institutions nationales. Ainsi, de même que les Statistes, les Vonckistes se montrèrent hostiles à l'esprit de théorie, traditionalistes d'instinct, imprégnés de leur ambiance, incompréhensifs au point de vue du proche avenir.

D'où l'unanimité de l'opposition, qui engloba contre la politique de Joseph II « toute la nation, depuis le premier jusqu'au dernier », ainsi que l'écrivait le gouverneur général, duc de Saxe-Teschén, à l'Empereur, le 18 mai 1787. Il est donc imprudent d'opposer le Vonckisme au Statisme dès le début, dans les années de troubles qui précédèrent la Révolution Brabançonne (1787-1789). L'annulation de la Joyeuse-Entrée, la cassation des Etats et la suppression du Conseil de Brabant (18 juin 1789) blessèrent les mêmes fibres et soulevèrent les mêmes colères dans chacun des deux partis. C'est aussi une erreur de représenter à cette époque les Vonckistes seuls influencés par les événements de France. Les Statistes — séduits par des apparences superficielles d'identité de buts et de moyens — avaient applaudi à la résistance des Parlements et à l'action des Etats du Dauphiné. « Necker paraît comme un soleil ardent qui dissipe le brouillard » écrivait, le 4 octobre 1788, de la prison de la porte de Hal — où les Autrichiens l'avaient incarcérée — Jeanne de Bellem, la « Pompadour des Pays-Bas », à son amant Van der Noot, réfugié en Angleterre. « Ici comme à Paris », pronostiquèrent des billets anonymes répandus dans Bruxelles après la prise de la Bastille !

* * *

La première manifestation d'existence du parti vonckiste avait eu un caractère conservateur. Malgré leurs penchants naturels, ses membres, encore peu nombreux et non accoutumés à une action concertée, avaient traité Joseph II en étranger suspect ; ils avaient défendu les Constitutions de circonstance, touffues, inégales, du xiv^e siècle, contre le rationalisme abstrait, le sens de l'universel et la logique sociale du précurseur de l'ordre nouveau. Bientôt les événements allaient les contraindre à franchir un pas important.

Van der Noot manquait d'envergure ; il perdait son temps à solliciter une intervention armée auprès des Puissances. Les Vonckistes, au contraire, avaient organisé l'insurrection au sein d'une société secrète. Mais précisément pour ce motif, ils res-

tèrent, au jour de la victoire, inconnus du grand public. Et, lorsqu'en décembre 1789, les Autrichiens eurent en hâte évacué le pays, ce furent les Statistes qui recueillirent tous les profits de l'entreprise et qui exclurent leurs anciens collaborateurs du pouvoir. Le coup d'Etat du 10 janvier 1790, œuvre de mandataires des Etats provinciaux, créa les Etats-Belgiques unis, confédération dont le Statut reposait sur la séculaire organisation provinciale de nos contrées, mais avec un amalgame assez inattendu d'éléments empruntés à la Constitution de Philadelphie. En somme, la Confédération belge confiait le soin de son gouvernement aux Etats généraux. Un comité exécutif, dit Congrès souverain, exclusivement composé de Statistes, devait diriger les affaires communes de guerre et de diplomatie.

Tout aussitôt s'affirma l'opposition vonckiste, cette fois cohérente et méthodique, par la brochure, le pamphlet, le meeting et une énergique propagande à l'armée. Laissons de côté les aspects personnels du conflit et portons notre attention sur la substance de l'argumentation vonckiste :

Avez-vous donc fait une révolution, disaient-ils aux Statistes, simplement pour usurper l'autorité suprême ? De quel droit affirmez-vous que les Etats généraux ont la faculté de confondre tous les pouvoirs ? Jadis simple « corps intermédiaire entre la Souveraineté et le Peuple », dotés seulement du pouvoir de voter les subsides et d'adresser au prince des remontrances, ils ne peuvent aujourd'hui prétendre unir en leurs mains l'Exécutif et le Législatif. L'exemple invoqué des Etats généraux de 1576 n'est aucunement pertinent. Même aux moments les plus critiques, ceux-ci ne cessèrent de considérer leur action comme provisoire, ce jusqu'au moment où Philippe II, leur « souverain, seigneur et prince naturel », enfin éclairé, aurait renoncé à une politique funeste aux intérêts du pays.

Que si vous prétendez avoir agi d'une manière légitime parce que vous êtes les représentants légaux et constitutionnels du peuple souverain, nous vous répondrons qu'il n'appartient pas de tenir ce langage à des corps où ne figurent que des évêques, des barons à trois justices et à quatre quartiers, des abbés mitrés, les bourgmestres de quelques chefs-villes, les doyens de

quelques métiers. Vous n'êtes qu'une « cabale aristothéocratique », appuyée sur la masse ignorante des paysans et sur les débardeurs bruxellois, les « capons du rivage ». L'Angleterre, rompue aux usages constitutionnels, ne s'est pas laissé prendre à vos sophismes et déjà s'est détournée de vous. La véritable souveraineté du peuple ne sera réalisée qu'au jour où vous aurez introduit dans les Etats généraux ou dans un Grand Conseil national fédéral des représentants de toute la noblesse, de tout le clergé, de toute la bourgeoisie et du plat-pays. Les députés du Tiers devront figurer dans cette assemblée en nombre égal à celui des nobles et des ecclésiastiques réunis.

Dans ce programme, dont la source se retrouve sans difficulté, nous pouvons déjà discerner les futurs points doctrinaux du libéralisme : gouvernement constitutionnel, séparation des pouvoirs, représentation nationale. Mais cette représentation élargie doit cependant conserver le caractère d'une « aristocratie élective », d'un choix de censitaires et de « citoyens éclairés », triés par des élections à deux degrés et opérées par un corps électoral restreint.

Là s'arrête le programme de la majorité des Vonckistes. Il ne faut pas s'imaginer que ceux qui l'élaborent n'y voient qu'un simple premier pas, un acheminement vers une évolution ultérieure. Tout au contraire, ils élèvent à l'envi des barrières contre cette éventualité qui les choque. Les Etats provinciaux, les distinctions d'ordres, les élections séparées des trois ordres doivent être conservés. Les Vonckistes affirment bien haut leur volonté de maintenir le culte catholique et même la situation foncière et sociale privilégiée du clergé. « Progrès et Conservatisme », cette antonymie qui deviendra classique vers 1830 déjà leur apparaît familière. Progrès sous forme de substitution — au sein de la représentation — d'une élite à un groupe de privilégiés ; progrès parce que l'action réfléchie et modérée d'éléments nouveaux, accoutumés à la prudence, soit parce qu'ils possèdent quelque bien, soit parce qu'ils ont la pratique de la méditation, remplacera la nonchalance ou l'étourderie de ceux que l'inégalité sociale place au-dessus des besoins du peuple.

Conservatisme d'autre part, sous forme de défense renouvelée

des Constitutions provinciales — certes un peu retouchées, élargies, modernisées — mais ayant gardé leur saveur de terroir, leur esprit de jadis, conservatisme vis-à-vis du Statisme usurpateur, révolutionnaire, n'ayant relevé la Joyeuse-Entrée que pour mieux l'abattre sous la crosse de la théocratie, l'épée des grands seigneurs et les fourches d'une cohue de rustauds.

Les Vonckistes exagéraient peut-être leurs accusations à l'égard des Van der Nootistes. En révolution le souci de la constitutionnalité n'est généralement pas excessif. Bientôt d'ailleurs ces querelles de caractère un peu académique furent reléguées à l'arrière-plan par l'exacerbation de la lutte politique. Vonck ayant, le 15 mars 1790, dans une pétition rédigée cependant en termes très modérés, osé réclamer la modernisation de la Joyeuse-Entrée, les « vrais patriotes », dirigés par Van der Noot, organisèrent un pillage méthodique des demeures de leurs adversaires. Un complot militaire à caractère vonckiste fut suivi d'une invasion de Bruxelles par vingt mille paysans armés. Tout-puissants grâce à la « Terreur rurale », les Statistes proscrivirent environ deux mille Vonckistes. Alors seulement ces derniers, réfugiés dans le nord de la France, donnèrent à leurs pamphlets un tour plus réellement évolutif. Ils ne se contentèrent plus d'exalter les droits individuels et les principes de justice par droit et sentence que contenaient les anciennes lois. Ils se firent définitivement les apôtres de la tolérance religieuse et, mieux instruits de l'opportunité des libertés sociales par l'expérience cruelle de quelques mois que par l'assimilation théorique de toute l'Encyclopédie, ils devinrent les champions des libertés d'opinion, d'association et de presse. Néanmoins, leur rôle avait dans l'ensemble de la Révolution Brabançonne eu un caractère si nettement défensif et délimité que, lorsque se produisit la restauration autrichienne (décembre 1790), leur existence politique devint en quelque sorte sans objet. Puisque Léopold II d'une part faisait le serment de restaurer le régime en vigueur sous Marie-Thérèse, il n'y avait plus de réformisme révolutionnaire à craindre de la part de la Couronne, puisque, d'autre part, le Statisme s'était effondré sous l'opprobre et le

ridicule, il n'y avait plus de démagogie aristo-théocratique à réfréner.

* * *

Les Vonckistes ne s'étaient pas tous contentés du programme si modéré de leur leader. Il y avait eu au sein de leur club, la « Société patriotique », une aile radicale, dirigée par l'avocat d'Outrepont, revendiquant les Droits de l'Homme, l'unité des provinces, l'assemblée nationale populaire, la réelle souveraineté du peuple. Mais cette fraction, plus bruyante que nombreuse, loin de galvaniser le parti, n'avait fait que le compromettre. C'est notamment à cause de son attitude que, dans son mandement de carême de 1790, l'archevêque de Malines Franckenberg avait déclaré les Vonckistes ennemis de la religion et qu'un bouillant capucin, prêchant du haut de la chaire, avait dit : « Tuer un Vonckiste, c'est faire œuvre agréable à Dieu ! »

Il semble, au premier aspect, que les progrès de la Révolution française auraient dû étayer fortement la position de ces radicaux dans les Pays-Bas. Il n'en fut rien. Salué dans nos provinces avec des transports de joie jusqu'à la prise de la Bastille, le mouvement émancipateur de nos voisins du sud, si fondamentalement différent de la défense crispée du privilège qui s'était manifestée chez nous, souleva bientôt la réprobation et l'angoisse. A partir des journées d'octobre 1789, la presse conservatrice, dirigée par l'ardent polémiste Feller, un ancien jésuite, fulmina contre la « cohue nationale française. » Le rachat de la dîme, la vente des biens nationaux, la politique hostile aux congrégations, la Constitution civile du clergé, le serment civique, scandalisèrent une population restée extrêmement pieuse et qui, frondeuse par tempérament, réservait toutes ses sympathies au clergé réfractaire.

Aussi, quand vint l'invasion de 1792, les radicaux vonckistes du « Comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois unis » se trouvèrent-ils impuissants à rendre sympathiques aux masses les conquêtes de la Révolution. Eux-mêmes d'ailleurs n'auraient en général pas souhaité dépasser le programme girondin de Du-

mouriez et furent submergés par les clubistes jacobins, les Chepy, les Publicola Chaussard, aux yeux de qui les griefs de nos pères n'étaient que « vœux d'un peuple enfant ou imbécile ».

L'occupation française tua en Belgique toute manifestation de vie politique. Dans sa lutte à mort contre l'Europe coalisée, la France n'avait pas le loisir de s'interroger au sujet de ses méthodes et de leur effet sur une poignée de vaincus. D'autre part, les agents de la République furent sincèrement surpris de ne pas voir les Belges enthousiastes et reconnaissants à l'égard d'un régime qu'eux exaltaient, d'un régime qui, en somme, avait proclamé la Guerre aux seuls châteaux et la paix aux chaumières, supprimé les abus du régime seigneurial, les barrières corporatives, les vestiges d'une organisation judiciaire et administrative désuète, rouvert l'Escaut à la navigation libre ! Excédés par la résistance passive et par une hostilité de tous les instants, ils n'eurent aucun scrupule à nous traiter en « Béotiens épais » et même en ennemis. « Vous, Belges », disait amèrement le conventionnel Pérès, parlant en l'an III dans l'enceinte du « temple de la Raison » à Bruxelles, « vous n'aimez ni le Français, ni l'Anglais, ni le Hollandais, parce que vous vous aimez trop vous-mêmes ».

Victimes de leur attachement à la tradition autant que d'un cataclysme où ils étaient emportés comme fétus de paille, les pauvres Belges subirent stoïquement les réquisitions des armées, les contributions extraordinaires, les excentricités des sans-culottes, l'annexion directe, l'antieléricalisme de la Convention et l'anarchie du Directoire. Napoléon, il est vrai, rétablit solennellement le culte catholique, rouvrit les églises et libéra les prêtres déportés, mais dans notre pays où la bonhomie narquoise et le franc-parler étaient l'expression même de la mentalité populaire, le despotisme militaire, la domination des préfets et le culte impérial parurent peut-être plus durs à supporter que les convulsions antérieures. En 1814, lorsque les cosaques de Wintzingerode parurent sur nos routes, les manifestations de joie « tinrent de la folie ».

* * *

La création du royaume des Pays-Bas ne donna lieu à aucun mouvement appréciable de l'opinion publique. Le vieux Statisme de 1790 éleva un instant la voix, par l'organe de Van der Noot décrépité et de quelques syndics des métiers bruxellois, en faveur d'une restauration de l'Ancien Régime, mais ses accents furent empreints d'un tel archaïsme qu'ils restèrent sans écho. Le Vonckisme modéré était lui aussi resté en deçà des besoins d'un monde nouveau. Quant aux « francs jacobins », débris des Progressifs de gauche, ils se voyaient contraints au silence dans une société énervée autant que lasse, où le moindre concept démocratique éveillait les images de la Terreur. Quelques bourgeois voltairiens, épicuriens et sceptiques, Dotrengé, Reyphins, Olivier Leclercq, pompeusement dénommé « l'enfant de la Révolution », se paraient du titre de libéraux. Ils se décidèrent, tout en confectionnant quelques épigrammes, à voir le roi Guillaume I^{er} à l'œuvre et, en attendant, lui firent bon accueil.

De fait, ils n'avaient rien de plus sage à faire. La Constitution hollandaise de 1814, remaniée en « Loi fondamentale » l'année suivante, avec le concours d'une commission hollando-belge, réalisait en somme le vieux programme des Vonckistes modérés. La séparation des pouvoirs y figurait. Certes, le pouvoir exécutif s'y était taillé une large place puisque le régime de la responsabilité ministérielle en était exclu, puisque les Chambres n'avaient ni le droit d'initiative, ni le droit d'amendement, puisque le budget était décennal. Mais cette « monarchie absolue sous des aspects de liberté constitutionnelle » représentait déjà un grand progrès sur l'esprit ambiant de la Sainte-Alliance ! Et comment s'alarmer de la prépondérance de l'Exécutif, vingt ans à peine après la dictature de la Convention et du Comité de Salut public ?

D'autre part, la Seconde Chambre, dénommée Etats généraux, représentait mieux que les Etats de jadis la nation. La bourgeoisie des villes et du plat-pays y avait ses députés. Mais, en même temps, le mécanisme des élections, différent selon qu'il s'agissait de l'ordre équestre, des députés des villes ou de ceux des cam-

pagnes, était suffisamment compliqué et hiérarchisé pour ne donner accès à la représentation qu'à un choix restreint de censitaires.

Enfin, fait qui plus encore que les précédents semblait devoir vouer les libéraux de 1814-1815 à l'*otium cum dignitate* : les conservateurs paraissaient eux aussi, disposés à se rallier de bonne grâce au régime nouveau. Devenus acquéreurs d'importants biens nationaux, ils ne voyaient aucune nécessité, ni de restaurer le clergé régulier dans sa situation privilégiée, ni, d'une manière plus générale, de rétablir la prépondérance patriarcale des classes dominantes.

* * *

C'est alors que se produisit un fait inattendu : la Croisade de l'Episcopat ! L'Evêque de Gand, Maurice, prince de Broglie, était une personnalité hardie et mordante qui, déjà à l'époque du conflit entre Pie VII et Napoléon, n'avait pas craint d'affronter le plus redoutable des chefs d'Etat. Rentré triomphalement à Gand, le 26 mai 1814, de son exil aux îles Lérins, il avait aussitôt confectionné un mémoire à l'adresse du Congrès de Vienne, mémoire dans lequel il réclamait la restauration intégrale du clergé dans ses anciens droits et la direction exclusive des services de l'état-civil ainsi que de l'enseignement par l'Eglise. Jusqu'alors, il ne s'agissait que d'une attitude de principe. Mais, le 2 août 1815, il adressa à son clergé et aux notables de son diocèse une « Instruction pastorale » par laquelle il leur interdisait « avec une sainte hardiesse » d'adhérer à une Constitution dans laquelle figurait la liberté de conscience et des cultes. Aussitôt suivi par les autres prélats belges, il entraîna un corps ecclésiastique bien discipliné et la masse obéissante des fidèles dans un conflit très pénible avec la Couronne.

Quand on regarde cet épisode d'un peu près, on s'aperçoit que la résistance des catholiques belges fut en vérité surtout celle de Maurice de Broglie, homme d'une volonté de fer et d'une ardeur communicative. Déjà en 1817 des esprits modérés s'employèrent à mettre un terme à une lutte qui ne pouvait qu'accroître le pres-

tige du roi des Pays-Bas, défenseur de l'esprit de tolérance moderne et, par ailleurs, simple exécuteur des volontés des Puissances, puisque elles-mêmes, par le protocole secret de Londres du 21 juin 1814, lui avaient prescrit l'inscription de ces libertés dans la « Loi fondamentale ». Pour soustraire les fonctionnaires et les magistrats catholiques au cruel dilemme d'avoir, ou bien à encourir la peine d'excommunication s'ils prêtaient serment à la Constitution, ou bien à souffrir les rigueurs de la loi s'ils obéissaient au « Jugement doctrinal » des évêques (1815), le prince de Méan, futur archevêque de Malines, imagina une formule transactionnelle par laquelle le fidèle pouvait accepter la Constitution « en ne se tenant pour obligé de protéger toutes les communions religieuses de l'Etat qu'au point de vue civil et sans devoir en approuver les doctrines ». La formule de Méan (18 mai 1817) tira les catholiques belges d'une situation sans issue. Après la mort en exil de Mgr de Broglie, en 1821, les derniers groupes intraitables se rallièrent loyalement aux principes de tolérance issus de l'esprit des temps nouveaux.

Mais pour momentanée qu'ait été cette lutte, elle donna aussitôt au petit groupe des libéraux belges une vitalité et un élan qui ne firent que s'accroître. Non seulement ils appuyèrent Guillaume I^{er} dans sa lutte sévère contre l'épiscopat, mais ils furent ses féaux dans toute la politique de laïcisation de l'enseignement qu'il pratiqua de 1824 à 1827. Partisans de la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité religieuse, ils ne se contentèrent pas des garanties de la loi de germinal an X, mais favorisèrent l'épanouissement du plan royal, plan josphiste visant ouvertement à la création d'un catholicisme national et dynastique. L'« arrogance sacerdotale », telle est la crainte que développent constamment en eux les souvenirs de 1790 et ceux de la croisade de 1815. Sans compter qu'il y avait en Belgique, directement ou par répercussion, la propagande des frères de la Doctrine chrétienne, celle de la Congrégation, celle des missions de Forbin-Janson ! Devant le péril clérical, que signifiaient les quelques griefs d'ordre administratif ou fiscal que les Belges pouvaient avoir à articuler contre le roi des Pays-Bas ? « Sire », s'écriait Reyphins dans une apostrophe à la Seconde Chambre, en dé-

cembre 1825, « protégez-nous des jésuites, mais délivrez-nous de l'impôt sur la mouture ! (1) »

Alors, pour la seconde fois, il y eut une lutte ardente entre les partisans du haut clergé belge et leurs adversaires. Mais tandis que la querelle entre Statistes et Vonckistes avait surtout été menée sur le terrain constitutionnel, ici, l'objet du débat portait sur les droits respectifs de l'autorité civile et de l'autorité religieuse, et, en manière de corollaire, sur les droits de l'enseignement officiel, laïque et neutre, vis-à-vis de l'enseignement privé confessionnel. Dans l'ardeur de la lutte, les adversaires se traitèrent mutuellement de « jésuites » et de « jacobins athées », de « bonnets carrés » et de « bonnets rouges » ! En vérité, ces orateurs et ces publicistes étaient de paisibles bourgeois, au pantalon de nankin et à l'habit olive. Avec leurs solennels cols à pointes, ils eussent été aussi dépaysés parmi les démagogues de la Ligue que dans une réunion de sans-culottes. Sous les grands mots des uns et des autres ne se discerne ni évolution vers les masses, ni sens de la démocratie.

* * *

Vers 1825, époque de Benjamin Constant, de Canning, de Huskisson et des frères Bestoucheff, la Belgique connut enfin le vrai libéralisme. Il naquit et se propagea avec les premières générations de jeunes gens sortis des universités de l'Etat, à Louvain, à Gand et à Liège. Sans doute, le haut enseignement, donné généralement en latin, s'entourait encore de beaucoup de réserve et de solennité. Mais au moins le roi n'y avait-il pas mis d'entraves. D'autre part, après avoir écouté des cours sur Kant ou sur la jurisprudence de Savigny, cette jeunesse se consacrait avec enthousiasme à l'étude personnelle des théories de 89, mêlant dans un même sentiment d'exaltation les noms de La Fayette, de Mirabeau, de Condorcet et de Vergniaud. Dans ses « Souvenirs personnels », Joseph Lebeau, futur leader du libéra-

(1) Taxe sur les grains, du 8 janvier 1823.

lisme belge, raconte avec humour combien — à l'époque de son doctorat — il connaissait mieux les termes de centre gauche, centre droit, doctrinaire, bonapartiste, jésuite, acquis au cabinet de lecture en suivant les attaques de la gauche française contre Villèle, que ceux de régime dotal et d'antichrèse, notés dans les auditoires de droit !

Cette jeune école libérale, où brillent les noms, inoubliables pour les Belges, de Lebeau, Devaux, Gendebien, Van de Weyer, des frères Rogier et des deux De Brouckère, fit rapidement carrière dans la presse, au barreau et à la Seconde Chambre. Presque sans transition, elle réclama tous les droits individuels, toutes les libertés sociales, l'équilibre des pouvoirs, l'octroi aux Chambres des droits d'initiative et d'amendement, le vote annuel des budgets et la responsabilité ministérielle !

Ce programme était incontestablement progressif et démocratique, mais il faut reconnaître avec équité qu'il n'était pas propre aux libéraux seuls. Bientôt il allait paraître séduisant à des journalistes catholiques indépendants comme Kersten et Bartels ou encore à l'abbé de Haerne (1). Bientôt il allait être adopté par l'important groupement nouveau des catholiques-libéraux belges, en vertu du principe : « liberté en tout et pour tous ». Nombreux en effet étaient depuis quelques années les jeunes prêtres, ainsi que les membres du patriciat bourgeois ou de la noblesse : les Raikem, les De Gerlache, les Vilain XIII, les Robiano, les Surlet de Chokier, enthousiasmés par les écrits de Lamennais et prêts à voir dans la liberté de la presse un « bienfait divin » (2).

Or à ce moment, Guillaume I^{er}, par une série de mesures autoritaires et maladroites, avait indisposé contre lui presque tous les Belges. Les libéraux s'étaient à leur tour éloignés de lui à cause de l'accentuation de sa politique personnelle et de son obstination à

(1) Kersten dirigeait à Liège le *Courrier de la Meuse* ; Bartels était à la tête du *Catholique des Pays-Bas* (Gand) ; l'abbé de Haerne, membre du Congrès de 1830-31, eut des tendances républicaines.

(2) La plupart des catholiques-libéraux cités ici jouèrent au Congrès un rôle important. Le baron Surlet de Chokier fut Régent, du 4 février au 21 juillet 1831.

refuser la liberté de la presse (1). « Vous avez permis qu'on élevât la jeunesse de ce pays dans des sentiments libéraux », écrivait le journaliste bruxellois Jottrand en 1828, « vous ne parviendrez plus à gouverner avec les maximes du bon plaisir la génération que vous avez élevée ». Comment, alors que l'irritation des libéraux avait atteint le diapason de celle des catholiques, alors que les procès d'opinion se multipliaient, encore persister dans une lutte, devenue automatique et stérile, contre le spectre de l'Épiscopat et pour la seule laïcité ? Une trêve, un rapprochement s'imposaient. Préparée dès 1827 par le journaliste libéral Paul Devaux, dans le *Mathieu Laensberg*, journal de Liège, la célèbre « Union des oppositions » fit ses débuts sur le terrain politique, le 8 novembre 1828, par un appel enflammé du journaliste Louis de Potter : « Jusqu'ici l'on a traqué les jésuites. Bafouons, honnissons, poursuivons les ministériels ! » L'Union prit pour plateforme les Six Libertés, l'équilibre des pouvoirs et la responsabilité ministérielle.

Cette Union des oppositions a bien mérité de la patrie belge. Elle a, par bonds successifs, conduit l'opposition du « redressement des griefs » à l'indépendance totale, de la « résistance légale » à la libération du territoire. Par son esprit de tolérance et de patriotisme, elle a rendu possible l'élaboration de la Constitution de 1831, exemple de bon sens et d'équité, pris pour modèle par la plupart des nations de l'Europe et par la Hollande elle-même en 1848 ; elle a su braver pendant des mois, pour la défense de ses idéaux, l'hostilité redoutable des Puissances du Nord, les sympathies envers le prince d'Orange de lord Palmerston et les manœuvres perfides de Talleyrand. Elle a élu roi Léopold I^{er} et a été sur le point de créer la Belgique des XVIII Articles (26 juin 1831) ! Le sort des armes lui fut défavorable pendant la Campagne de Dix-Jours (2-12 août) et elle dut ramener ses ambitions aux limites fixées par les XXIV Articles (14 octobre 1831), mécompte pénible mais qui réduit à peine l'ensemble de son œuvre et qui eut au moins un côté sympathique : celui de faire naître dans

(1) Cette liberté avait été consacrée par la Loi fondamentale, mais de fait l'application en était paralysée par des règlements d'exception datant de 1815 et de 1816.

les cœurs belges un sentiment — encore vivace en 1914 — de gratitude pour le dévouement du comte Belliard à notre cause et pour l'intervention libératrice des troupes du maréchal Gérard.

Si l'Union n'avait été qu'une trêve passagère, une tactique, une simple « coalition de circonstance (1) », elle n'eût pas survécu à la création de l'Etat belge, son œuvre première. Mais, dans l'esprit de presque tous les hommes politiques de l'époque, elle représentait un idéal élevé et durable. Son principal protagoniste, Jean-Baptiste Nothomb, diplomate luxembourgeois, âgé de vingt-cinq ans à peine et doué des plus brillantes qualités, la considérait comme « un principe, un acte de bonne foi, un progrès social. » Sylvain Van de Weyer, lui aussi préoccupé surtout par les problèmes de politique extérieure, y voyait un « progrès immense de la civilisation » (2). De fait, l'Union n'avait rien de forcé. Depuis l'adhésion des catholiques à la formule De Méan et depuis que le Vonckisme radical était tombé en discrédit, il n'y avait plus une très grande différence entre un « catholique libéral » et un libéral fréquentant les offices ou, tout au moins, reconnaissant l'utilité sociale du culte. Que de fois ne les confondra-t-on point dans les années qui vont suivre ! « Que signifient », s'écriera en 1840, à la Chambre, le ministre libéral modéré Leclercq, « que signifient ces classifications en libéraux et catholiques, qui n'ont aucun sens en présence des grands principes de liberté consacrés par notre Constitution ? ».

Sans doute, pareil rapprochement n'avait pu, de 1828 à 1831, se faire sans sacrifices réciproques. Fréquemment, les satiriques du temps avaient cité le vieux dicton : « Passons-leur la casse, ils nous donneront le séné. » Mais y avait-il réellement eu des dupes dans cet accord patriotique spontané ? Chaque parti, évidemment, fit plus tard valoir avec complaisance la générosité de ses attitudes. Frère-Orban, le grand leader du libéralisme à partir de

(1) Opinion de Charles de Brouckère, député libéral au Congrès, bourgmestre de Bruxelles en 1848. Esprit agité et un peu chagrin, dont Léopold I^{er} devait dire : « C'est un homme avec lequel et sans lequel on ne peut rien faire ! »

(2) Ce jeune lettré louvaniste fit partie du Gouvernement Provisoire, en 1830. Chargé en 1830-31 de missions importantes en Angleterre, il fut ensuite longtemps ministre de Léopold I^{er} près la Cour de Saint-James.

1847, trouva que son parti avait été généreux à l'excès en admettant la liberté inconditionnelle de l'enseignement et l'existence d'un clergé indépendant de l'Etat, bien que recevant de lui un traitement « à titre d'hommage à la religion ».

Mais les catholiques, eux, avaient bien accepté le mariage civil préalable au sacrement religieux ainsi que toutes les libertés donnant accès à la vie politique contemporaine ! Ils avaient, sans broncher, supporté que le Gouvernement Provisoire et les deux cabinets du Régent fussent presque exclusivement composés de libéraux. Quel chemin parcouru depuis la croisade de Mgr de Broglie ! « Abnégation patriotique », s'écriera, émerveillé devant ce spectacle, le grand polémiste catholique Thonissen. En vérité M. Thonissen était bien trop fin politique pour ne pas se rendre compte que, l'eussent-ils voulu, les conservateurs n'eussent plus pu remonter le courant général de l'époque.

A partir de 1831, l'Union constitua donc en principe un grand centre constitutionnel, placé à équidistance de la théocratie et de la démagogie, se donnant pour mission de défendre la Constitution et la stabilité des institutions, aussi bien contre un régime sacerdotal que contre le suffrage universel et la négation de l'utilité sociale du culte. En pratique, l'unionisme s'affirma, soit par des cabinets mixtes associant les centres gauche et droit, soit par des cabinets homogènes centristes, « neutres entre les partis », fidèles à leurs principes mais soucieux de ne pas froisser les convictions de leurs adversaires. On en vint, en ces temps surprenants, à considérer de part et d'autre que les programmes étaient un « germe d'impossibilité d'administration pour un gouvernement » et que, si une des deux opinions régnautes devait occuper le pouvoir, « toutes ses forces seraient absorbées dans un combat à outrance. ». Ces propositions font sourire aujourd'hui, mais qui oserait les déclarer totalement inexactes ?

* * *

Nous avons vu que l'Unionisme avait été amené sans effort, par le jeu même des circonstances et par un tour d'esprit naturel à nos premiers politiques. Examinons à présent la durée de

ce régime et les motifs pour lesquels il ne se perpétua pas.

Premièrement, il rencontra quelques adversaires sceptiques ou hostiles, déjà au Congrès et dans nos premiers Parlements. Des hommes comme Gendebien ou Théodore Verhaegen (1), à Gauche, comme Dumortier, député de Tournai, à Droite, avaient un tempérament trop combatif pour s'accommoder d'une vie politique sans luttes de la tribune. L'encyclique *Mirari vos* d'août 1832, condamnant la liberté de conscience et l'« exécration » liberté de la presse, éveilla peut-être moins d'inquiétudes parmi les libéraux qu'on ne pourrait se l'imaginer. Certes, le message solennel de Grégoire XVI porta un coup mortel au catholicisme libéral. Mais les conservateurs belges eurent la sagesse de ne pas le considérer comme visant directement les affaires intérieures de la Belgique. Grâce à une distinction habile, rappelant la formule de Méan, entre la « tolérance dogmatique » et la « tolérance civile », ils surent rester d'excellents serviteurs de la Constitution tout en ne désobéissant pas aux embarrassantes injonctions pontificales.

L'hostilité instinctive de certains libéraux eut donc des causes plus profondes : la conviction qu'un catholique ne pourrait jamais admettre une solution politique non conforme à l'orthodoxie de l'Eglise, la crainte des « influences malignes » d'une société « envahissante par essence ». « Nous croyons la société religieuse dangereuse pour la société civile et continuellement hostile envers elle », écrivait carrément Defacqz dans l'*Indépendant* en 1832 (2). Et, d'autre part, une défiance égale animait certains catholiques envers un parti à qui ses principes commandaient, tant en matière de bienfaisance que d'enseignement, de rester fidèle au « système rationaliste ».

Une seconde cause d'affaiblissement de l'unionisme — celle-ci beaucoup plus grave — fut que le mécanisme de l'institution se

(1) En 1834, Th. Verhaegen, figure marquante du parti libéral doctrinaire, fonda l'Université libre de Bruxelles.

(2) Defacqz, jurisconsulte remarquable, né à Ath, fut également une grande figure du libéralisme en Belgique.

En décembre 1832, l'*Indépendant* de Defacqz, fusionna avec le *Mémorial belge* de Lebeau et Devaux ; ainsi naquit l'*Indépendance belge*, feuille libérale encore répandue aujourd'hui.

trouva bientôt faussé par l'action personnelle de quelques hommes qui cependant en étaient partisans en principe.

Dans les premières années qui suivirent la révolution, catholiques et libéraux défenseurs d'une politique pacifique (on les surnommait les « mûrs » ou les « pourris ») durent enrayer l'action du groupe belliqueux des « verts » dirigé par Gendebien. Comme le roi Guillaume I^{er} ne se décidait pas à accepter les XXIV Articles, ces « verts » voulaient à chaque instant lui courir sus, au risque d'exposer le pays à une nouvelle catastrophe militaire et d'allumer un conflit européen. Ils considéraient comme un déshonneur de faire appel à la France et à l'Angleterre pour contraindre le général hollandais Chassé à évacuer la forteresse d'Anvers !

Impuissant à résoudre la brûlante question de l'Escaut, le premier cabinet de Léopold I^{er}, cabinet mixte où figuraient le catholique De Theux et le libéral Charles De Brouckère, s'était retiré en septembre 1832. Le général Goblet prit la présidence d'une seconde combinaison unioniste dans laquelle le comte Félix de Mérode, ex-membre du Gouvernement Provisoire, représenta l'élément catholique, Charles Rogier et Lebeau, le groupe des libéraux. En vérité, bien qu'on ne lui eût confié que le portefeuille de la Justice, c'était Joseph Lebeau seul, l'homme qui avait plusieurs fois sauvé la révolution du naufrage, que Léopold I^{er} avait eu en vue pour conjurer une nouvelle crise extérieure : Lebeau dominait le ministère.

Il réussit entièrement dans sa tâche : l'intervention franco-anglaise de décembre 1832 liquida, sans complications, la question d'Anvers ; la Convention de Londres du 21 mai 1833 établit entre la Belgique et la Hollande un *modus vivendi* des plus favorables pour nous. Mais le cabinet ne recueillit de ces succès que peu d'éloges. Aux accusations des hyperpatriotes vinrent au contraire s'ajouter de nouveaux griefs. C'était l'époque où, dans la discussion des lois organiques et des actes de l'administration, les hommes politiques cherchaient de toutes manières à rogner les droits de la Couronne et à discréditer l'Exécutif. « On préférerait à ce moment être bourgmestre que ministre », a fait remarquer Nothomb. Cet état d'esprit décentralisateur était né d'une

réaction naturelle contre l'Etatisme de Guillaume I^{er} ainsi que d'une glorification excessive de la liberté individuelle, due aux premiers enthousiasmes du Gouvernement Provisoire. Il avait son centre au Parlement.

Or, faisant preuve d'un étrange aveuglement, ce Parlement, où les hommes des deux partis avaient à l'envi cherché à diminuer le pouvoir des ministres, fit au cabinet d'amers reproches lorsque, en avril 1834, se produisirent quelques désordres, réaction contre un réveil d'activité — plus fanfaron que réel — de l'orangisme. Et comme les libéraux occupaient, dans ce cabinet, la place la plus en vue, ce fut au « romantisme libéral » que l'on s'en prit pour mettre en doute les capacités des membres de la gauche à diriger les affaires. Lebeau et Rogier s'aperçurent avec tristesse que le roi Léopold partageait ces préventions, bien que Paul Devaux, porte-parole du parti, eût dit à la Chambre, le 28 avril 1834 : « Il faut se garder de donner au peuple des idées exagérées de sa puissance et de ses droits... il ne faut pas garrotter le pouvoir par mille liens légaux, par mille entraves morales. Il faut laisser aux autorités la force légale et morale nécessaire pour se faire respecter et obéir ».

Déjà reçus avec froideur, Lebeau et Rogier apprirent à la Cour que le souverain avait des entretiens confidentiels avec les deux leaders du parti catholique, MM. De Theux et De Meulenaere, plus rapprochés, selon lui, de ce principe d'autorité auquel il ne voyait pas porter atteinte sans mécontentement. En dehors des Chambres, la lutte politique s'enflammait (1). Les deux chefs libéraux choisirent un menu prétexte pour démissionner, le 1^{er} août 1834.

Lebeau n'était jamais resté au pouvoir un jour de plus que le temps nécessaire pour tirer son pays d'un pas difficile ; il considérait les fonctions ministérielles comme un fardeau, honorable sans doute, déplaisant malgré tout. Ce n'est pas se montrer injuste envers M. De Theux de Meylandt, politique par ailleurs fort émi-

(1) C'est de l'année 1834 que date la création de nos deux universités libres : celle de Malines (bientôt transférée à Louvain), créée par le parti catholique, celle de Bruxelles, dont j'ai parlé précédemment.

ment, que de constater chez lui un véritable amour de l'autorité ministérielle. Aussi le troisième cabinet de Léopold I^{er} fut-il bien moins une combinaison mixte qu'une longue expérience gouvernementale personnelle du député limbourgeois. Que signifiaient, à ses côtés, MM. Ernst et d'Huart, personnalités falotes, choisies en dehors du monde politique pour représenter l'opinion libérale ? Du 4 août 1834 au mois d'avril 1840, M. de Theux tint avec une aristocratique roideur les rênes du pouvoir. L'opposition lui fut longtemps clémente à cause des circonstances extérieures : la Russie, la Prusse et l'Autriche nous restaient ouvertement hostiles ; Guillaume I^{er} s'obstinait dans son « système de persévérance » ! Le lecteur sait comment, soudain, le roi de Hollande fit volte-face et déclara accepter, le 14 mars 1838, les XXIV Articles. Un dernier et furieux duel mit aux prises les « verts » belliqueux et les « mûrs » ministériels. Le 19 mai de l'année suivante, quarante-et-un adversaires de l'abandon du Limbourg septentrional et du Luxembourg allemand acclamaient la fameuse apostrophe de Gendebien : « Je vote non, trois cent quatre-vingt mille fois non, pour les trois cent quatre-vingt mille Belges que vous sacrifiez à la peur ! » Le gouvernement n'en obtint pas moins cinquante-huit voix en faveur d'une politique de renonciation que les circonstances rendaient tout à fait raisonnable.

Qu'allait devenir l'unionisme, à présent que la détente était générale et que le spectre de la guerre disparaissait pour nous ?

Un peu las de leur rôle de comparses, MM. Ernst et d'Huart avaient quitté le cabinet en 1839. M. De Theux n'était pas éloigné de risquer un essai de gouvernement catholique homogène centriste. Mais l'opinion lui en voulait de la déception de 1839, survenue après un an d'espoirs entretenus avec fébrilité et d'une manière factice. Bref, il dut donner sa démission.

Léopold I^{er} fit alors un essai de combinaison libérale homogène centriste en appelant au pouvoir, le 18 avril 1840, MM. Lebeau, Rogier et Liedts. Avec une bonne foi qui aujourd'hui paraîtrait de la candeur, les ministres expliquèrent aux Chambres qu'ils n'avaient pu mettre sur pied une combinaison mixte parce que, parmi leurs adversaires, ils n'avaient rencontré que des partisans de M. De Theux ou des figures encore trop jeunes pour

représenter avec éclat l'opinion catholique. L'esprit de l'unionisme persistait donc, mais le cabinet du 18 avril dut bientôt se rendre compte qu'il ne se conserverait qu'au prix de manœuvres de plus en plus compliquées, car non seulement M. De Theux et le groupe flamand-limbourgeois des gentilshommes campagnards du Sénat entreprit contre le ministère une lutte très âpre, mais — facteur nouveau — les libéraux, en progrès à chaque élection, se prirent d'aversion pour une formule qui paralysait leurs possibilités. Pour la première fois, Lebeau et Devaux, ces amis inséparables, vrais Oreste et Pylade du libéralisme belge, entrèrent en polémique. « L'avenir appartient au libéralisme » écrivait, renonçant à son rôle de « président invisible du Conseil », Paul Devaux dans la *Revue Nationale de Belgique*. Il est donc plus que temps pour lui, sous peine de manquer à sa mission, d'en revenir au principe de la lutte des idées, lutte salutaire autant pour les partis que pour le pays entier. Lebeau, rendu assez nerveux, déclara la *Revue* victime d'une tendance « exagérée et dénaturée par l'esprit de parti » !

L'année 1840 marque une date importante dans l'histoire des avatars de l'unionisme. A la grande joie de MM. Delfosse, Verhaegen, Dumortier et consorts, les partis s'attaquent à la Chambre avec la dernière violence. Ils emploient désormais sans détours les termes de libéraux et de cléricaux. Les uns accusent Mgr Van Bommel, évêque de Liège, de lancer son clergé dans les mêlées électorales ; les autres se plaignent amèrement de ce que leurs adversaires leur enlèvent leur clientèle rurale en feignant de croire à une volonté cléricale de restaurer la dîme.

Entre temps, les membres du cabinet se désolent. « Tant que cette hostilité règnera dans cette assemblée », gémit le 16 décembre, le ministre de la Justice M. Leclercq, « aucun projet de loi ne sera plus examiné en lui-même, aucune affaire ne sera plus traitée par des considérations tirées de sa nature propre... Cette irritation que vous semez ici, vous la sèmerez aussi dans le pays. » Mais les députés de lui crier de leurs bancs : « Ce n'est pas nous qui avons commencé ! » — « Adressez-vous à Gauche, à Droite ! » Une crise devenait inévitable. Le Sénat la déchaina, le 17 mars 1841, en présentant au roi une adresse de défiance à l'égard de la

politique du cabinet. Lebeau demanda alors au souverain le droit de pouvoir dissoudre cette assemblée, mesure sans laquelle toute possibilité de gouverner lui devenait impossible. Mais Léopold I^{er} considérait ce droit comme une des prérogatives essentielles de la Couronne ; il ne voulut ni s'en dessaisir ni en user dans la circonstance. « Sire, c'est un déni de justice », lui dit hardiment Lebeau et il se retira avec ses collègues (1).

L'unionisme avait longtemps pu être considéré comme répondant aux désirs de la majorité du pays. Nous allons à présent le voir se survivre dans une existence artificielle, de par la volonté du roi. Jusqu'alors, il n'y avait pas eu de majorité nette à la Chambre des députés. Or, il apparaissait clairement que les élections allaient donner la victoire aux libéraux. Pour empêcher que cette victoire ne se traduise par l'arrivée au pouvoir d'un cabinet de parti, J.-B. Nothomb, lui-même auparavant de tendances libérales, se jeta résolument en travers de la route parcourue par ses coreligionnaires politiques, et constitua, le 13 avril 1841, un cabinet « à peu près mixte » avec des hommes de bonne volonté recrutés à Droite et à Gauche. Ce faisant, Nothomb fit preuve d'une sorte d'héroïsme. A ses yeux, l'unionisme était un dogme pour lequel il consentait à perdre « tous ses amis, mais non pas ses principes » !

Le Cabinet Nothomb suivit une bonne politique extérieure, économique et militaire. La loi scolaire de 1842, dont on lui a plus tard fait un reproche aussi bien à Gauche qu'à Droite, fut un essai sincère de conciliation des droits du clergé et de la société civile, dans un pays et à une époque où, selon l'opinion de Devaux lui-même, exprimée par la *Revue Nationale de Belgique*, la religion était considérée comme « base de la morale du peuple ». Le vote de cette loi ne rencontra que trois opposants.

Mais, par suite de l'évolution de notre vie politique, cet essai de gouvernement au-dessus des partis devait fatalement ren-

(1) A partir de ce moment, Joseph Lebeau rentra modestement dans le rang. Le roi Léopold, qui l'aimait beaucoup malgré leurs divergences de vues, lui offrit à diverses reprises la présidence du Conseil et le nomma ministre d'Etat en 1857. Lebeau mourut en 1865.

contrer l'hostilité quotidiennement accrue des libéraux, frustrés du fruit de leurs victoires électorales, et l'appui des catholiques, menacés dans leurs positions. Pour récompenser ses défenseurs, le cabinet prit une orientation de plus en plus réactionnaire. La réforme de la loi communale (30 juin 1842), opérée de façon à permettre au gouvernement de choisir, dans certains cas, les bourgmestres en dehors du conseil communal, était admissible, mais la « loi du fractionnement », du 30 juin 1842 aussi, restreignit les pouvoirs du corps électoral dans les grandes villes !

Les élections du 10 juin 1845 accentuèrent l'élan libéral. Conformément aux règles du régime parlementaire, Léopold I^{er} fit venir auprès de lui Charles Rogier, mais celui-ci refusa fermement de prendre le pouvoir aussi longtemps qu'une dissolution des Chambres n'aurait pas créé une situation nette. Faisant alors appel au fidèle Sylvain Van de Weyer, ministre de Belgique à Londres, Léopold I^{er} lui confia la mission d'essayer une dernière fois de reprendre la tradition unioniste. Van de Weyer, diplomate entouré de considération, libéral modéré jouissant de sympathies sur lesquelles ne pouvait plus compter Nothomb, fit en effet une loyale tentative dès le 30 juillet, avec le concours de M. d'Hoffschmidt, libéral, et de MM. Dechamps et Malou, personnalités jeunes, brillantes, espoirs du catholicisme. Dès le début de l'année 1846, un dissentiment sur la future loi de l'enseignement moyen lui démontrait l'inutilité de ses efforts. Rogier persistant dans ses exigences : « droit de dissolution et programme de parti, franchement libéral », la situation devenait inextricable si le souverain ne renonçait pas à son espoir de maintenir un régime, très généreux dans son essence mais devenu d'application impossible. Il trouva chez les catholiques des collaborateurs qui lui promirent de « maintenir la politique de modération en vigueur depuis 1830 ».

Malheureusement, les noms de ces politiques faisaient de cet engagement une gageure. C'étaient notamment MM. d'Anethan, Dechamps, De Theux, Malou. Or, ce dernier avait, en novembre de l'année précédente, déclaré en sa qualité de ministre du cabinet Van de Weyer, que lui-même combattrait comme impuis-

sant et « fatal au pays » un cabinet homogène, un « cabinet de six Messieurs Malou ! »

Le ministère du 31 mars 1846, immédiatement surnommé le « cabinet des six Malous », fut, de l'avis même de Pierre De Decker, jeune politique catholique très franc dans ses appréciations, « un anachronisme et un défi ! » Relevant le gant, le parti libéral groupa ses forces au célèbre congrès de 1846 et, l'année suivante, remporta un succès électoral décisif (1). Pour la première fois depuis la proclamation de notre indépendance, un ministère, celui de MM. Rogier, Frère-Orban, d'Hoffschmidt et Chazal (2), allait assumer le pouvoir avec l'intention déclarée de réaliser un programme de combat. (12 août 1847).

* * *

Que le lecteur ne s'y trompe pas ! En dehors de quelques comités régionaux jouant à la sentinelle perdue, le parti libéral vainqueur ne fit pas la guerre de mouvements ; au contraire il creusa des tranchées et instinctivement fidèle à son rôle sous Joseph II, sous la Révolution Brabançonne et dans la première moitié du règne de Guillaume I^{er}, se constitua une position défensive solide autour de la Constitution. Pour mieux comprendre cette technique, relisons cette définition du libéralisme, donnée à la tribune de la Chambre par Théodore Verhaegen, par ce Verhaegen jugé le plus « fougueux » des membres de la cohorte doctrinaire, le 1^{er} mars 1841 :

« J'appelle libéraux tous ceux qui, quelle que soit leur croyance

(1) Il est assez difficile de situer régionalement ou socialement les deux premiers grands partis belges. Sous la Révolution Brabançonne, la Flandre fut Vonckiste et le Brabant Statiste. D'une manière générale, on peut dire que les libéraux se recrutèrent dans la bourgeoisie des grandes et de quelques petites villes. Jusqu'à l'avènement du socialisme, ils dominèrent dans la Wallonie industrielle. Les catholiques trouvaient leurs partisans dans la classe rurale ainsi que dans le petit commerce et dans la bourgeoisie cossue des petites villes. Ils étaient les maîtres des deux Flandres, des provinces d'Anvers, du Limbourg et du Luxembourg, ainsi que des parties agricoles du Brabant et du Hainaut.

(2) Fils du conventionnel « régicide » exilé de ce nom, le général Pierre Chazal fit une brillante carrière dans l'armée belge et fut plusieurs fois ministre de la guerre. Il a laissé de savoureux *Mémoires*.

religieuse, veulent franchement et sans arrière-pensée tous les principes de liberté consacrés par la Constitution. Les libéraux, tout en admettant la souveraineté de l'Eglise, en matière de dogme et de culte, veulent qu'on respecte les droits du pouvoir temporel et qu'on empêche par tous les moyens légaux que ce pouvoir ne tombe dans la dépendance du pouvoir spirituel ; en un mot, ils veulent que l'Eglise soit dans l'Etat et non pas l'Etat dans l'Eglise ».

Voici qui est bien net. Aux yeux de Verhaegen et de ses amis, il y a dans le pays deux partis : le parti constitutionnel ou libéral, dont les opinions sont « conservatrices » (discours du 1^{er} mars) et le parti « rétrograde (1) ». « Le libéralisme, c'est le retour à 1830 » ; quant au parti catholique, « le rêve de ses nuits, c'est le passé ». (2) Le 20 novembre 1847, il insistera encore : « Je désire que l'on sache bien que l'opinion libérale, tout en voulant les réformes que réclament les besoins du siècle dans les limites de la Constitution, est beaucoup plus conservatrice que l'opinion cléricale ! »

Mais il y a cependant une force constructive dans le libéralisme. On lui a reproché, dit Verhaegen (22 avril 1846), de n'être qu'une « doctrine négative, bonne pour renverser, incapable de constituer ; c'est là, Messieurs, une grosse erreur ou une pauvre calomnie ». Et pour détruire cette imputation, voici notre orateur qui développe l'ancienne antonymie, chère à Vonck, du « conservatisme-progrès », comme — chose invraisemblable pour qui connaît l'homme — s'il avait étudié les doctrines de son précurseur. « Le libéralisme », dit-il, « c'est la conciliation de l'instinct de conservation et de l'instinct de progrès. Il assigne à l'un et à l'autre leurs domaines respectifs ». Très précis dans sa délimitation constitutionnelle du terrain de la conservation, Verhaegen devient plus lyrique mais beaucoup moins clair en exposant son programme de progrès. Il l'applique « au développement régulier des institutions fondamentales... il faut se rap-

(1) « Dans lequel », disait Verhaegen, qui avait l'éloquence satirique un peu pesante, « je ne classerai aucun de mes honorables collègues, laissant à la nation le soin de les classer d'après leurs opinions et leurs actes ».

(2) Verhaegen à la Chambre, le 22 avril 1846.

procher de plus en plus et progressivement du type de la justice et de la lumière éternelles ». Ces définitions, comme celle de Lebeau, exaltant, à la même époque, « le libéralisme, religion du progrès, soleil du monde moral qui inonde, qui vivifie tout de ses rayons bienfaisants ! » provoquaient du délire dans les tribunes. Elles résistent moins bien à l'analyse de l'historien.

Quittons le domaine de la théorie et passons aux réalisations pratiques. Le libéralisme vainqueur fit, en 1847-1848, trois choses : il supprima les « lois réactionnaires » (réforme de la loi communale, loi du fractionnement) du cabinet Nothomb ; il adjoignit au corps électoral un certain nombre de censitaires et de capacitaires, bien entendu dans les limites fixées par la Constitution (1) ; il se promit de défendre la suprématie du pouvoir civil et d'organiser un enseignement public dirigé par les autorités laïques. Peut-on concevoir œuvre plus éloignée des extrêmes, plus centriste, plus « de juste milieu » ?

D'ailleurs, cette tendance fut reconnue par les catholiques eux-mêmes. Dans son *Essai sur le mouvement des partis depuis 1830 jusqu'à ce jour*, M. De Gerlache, homme politique passé graduellement du catholicisme libéral au conservatisme le plus aigu, devait bientôt écrire (2) : « Entre le catholicisme et le socialisme qui se disputent aujourd'hui le monde, il n'y a point de place pour le libéralisme, système de juste milieu, incertain et bâtard qui n'a ni symbole, ni doctrines, ni croyances ». Laissons tomber les petites méchancetés du vénérable M. De Gerlache et retenons le terme : « système de juste milieu ! »

* * *

Malgré la violence des luttes sur le terrain confessionnel, leur caractère en quelque sorte « professionnel » et le peu d'extension de ce terrain de combat devaient encore rendre possibles plusieurs essais de politique unioniste. Il y eut un premier rappro-

(1) L'art. 47 de la Constitution fixait le maximum du cens électoral général à 42,32 francs (20 florins). Mais ce cens était plus élevé dans les villes, d'où la réforme de Rogier.

(2) 1^{er} mars 1852.

chement de fait, lors des événements de février 1848. M. Adelson Castiau, député de Tournai, était le seul membre du parti libéral qui s'enthousiasmât pour la liberté et l'égalité, « dogmes de la politique nouvelle ». — « Les idées de la Révolution française feront le tour du monde ! » s'écria-t-il à la Chambre, le 1^{er} mars. — « Pour faire le tour du monde, elles n'ont plus besoin de passer par la Belgique », lui répliqua le député libéral Delfosse et une ovation formidable salua ses paroles. Les catholiques étaient inquiets, presque en proie à la panique. Le 4 mars, Verhaegen, leur ancien et mortel ennemi, celui que cent fois ils avaient appelé le « révolutionnaire » (1), les rallia unanimement à la Gauche en rappelant que « le serment fait à l'entrée de cette enceinte d'observer la Constitution ne serait pas une vaine formule ! » A cette époque, enfin, l'accusation tenace représentant les doctrinaires comme les fourriers de la révolution tomba, et le roi Léopold s'habitua à considérer les leaders du libéralisme comme de vrais hommes de gouvernement.

En 1852, la situation politique redevint confuse ; il n'y avait plus de majorité réelle. Voulant établir une « trêve honorable pour tout le monde », Léopold I^{er} chargea le député modéré Henri De Brouckère de diriger un cabinet libéral centriste homogène, « invariable dans ses principes, mais disposé à toute conciliation raisonnable ». Comme à l'époque du ministère Nothomb, la Droite seule tira profit de cette combinaison ; elle amena le gouvernement à partager l'interprétation catholique de la nouvelle loi sur l'enseignement moyen. La Gauche se rebiffa. En mars 1855 M. De Brouckère se retirait, découragé.

Enfin, le 30 mars 1855, s'échafauda la dernière combinaison unioniste que notre histoire politique intérieure ait connue : celle de MM. De Decker et Vilain XIIII, catholiques de mérite flanqués de deux libéraux transfuges sans envergure, MM. Mercier et Dumon. De Decker avait une haute notion de la tolérance. Deux professeurs de l'Université de Gand, MM. Brasseur

(1) En fait M. Théodore Verhaegen, personnalité bruxelloise très riche et très populaire, était le prototype du bourgeois doctrinaire du temps, indépendant d'allures et, sous des dehors simples, empreint d'un esprit de caste accentué. Il n'accepta jamais un fauteuil ministériel, ni une décoration.

et Laurent, avaient mêlé à leur enseignement des considérations blâmées par un grand nombre de catholiques. Ne voulant pas, « par une étroite intolérance, interdire aux professeurs des universités ces grandes, ces fécondes discussions qui sont la vie du haut enseignement », le ministre refusa de révoquer les professeurs en cause et tint hardiment tête à une levée de boucliers des évêques des Flandres (8 septembre 1856). Cette même année, le 27 novembre, le Premier déclara sans ambages que l'utilisation généralisée du catalogue-index du R. P. Boone préparerait à la Belgique une « génération de crétins », phrase que le catholique *Journal de Bruxelles* consterné qualifia de « malheureuse ».

* * *

En 1857, le cabinet De Decker s'égara dans une entreprise aventureuse, tendant à rendre les fondations particulières indépendantes des administrations légales. Le pouvoir laïque était en péril ! Aussitôt les grandes villes entrèrent en lice contre la « mainmorte monacale ! » Aux cris de : « A bas la loi des couvents ! » le ministère fut contraint de retirer son projet et dut démissionner.

A partir de ce moment, la Belgique fut alternativement gouvernée par des ministères de parti de Gauche ou de Droite (1). Sous l'action d'influences européennes, le souvenir de la coopération de 1830 et le thème si spécifiquement belge du centre modérateur s'affaiblirent dans une atmosphère d'année en année plus agressive et plus haineuse. Talonnés par la crainte du socialisme, les catholiques s'imprégnèrent des influences conservatrices émanées par irradiation de la France impériale. La résurrection de l'Ordre divin coïncida avec l'Encyclique de 1864 et l'action de Pie IX fut autrement profonde sur l'esprit de notre clergé que celle de Grégoire XVI.

(1) De 1857 à 1870 : dernières années de gouvernement doctrinaire (Frère-Orban) ; 1870-1878 : cabinets catholiques (Jules Malou) ; 1878-1884 : « grand ministère libéral » Frère-Orban-Bara ; 1884-1914 : ministères catholiques (Malou, Becnaert, Woeste, etc.).

Fanatisme d'une part, anticléricalisme de l'autre ! En 1841, Lebeau disait encore que « pour le maintien de l'ordre, pour l'exécution des lois, un curé de village valait mieux que cent gendarmes ». A présent, le professeur Bergé allait écrire que « partout où la catholicité avait passé, on avait constaté la ruine et la honte » et que le « libéralisme serait la destruction de l'idée catholique ou qu'il ne serait rien ! » Tandis que le Syllabus dresse contre « les principales erreurs de notre temps » un réquisitoire forcené, l'école naturaliste et les sociétés de Libre-pensée réclament l'exclusion du prêtre de l'école !

C'est à la même époque aussi que le libéralisme évolue vers le radicalisme. L'action des proscrits du Deux-Décembre n'y est pas étrangère. C'en est fini du « conservatisme par le progrès » libéral opposé au « progrès par le conservatisme » de la Droite. L'immobilisme dogmatique des doctrinaires lasse les jeunes ; les survivants de l'école de 1830, les Devaux, les Rogier, autrefois écoutés comme des oracles et entourés de vénération, doivent entendre, avec une douleur enveloppée de dignité, des sarcasmes à peine voilés ! Dans les grands meetings populaires, ce seront Paul Janson, Georges Lorand, Emile Féron, chefs du groupe progressiste, qui développeront un programme net et incisif : suffrage universel, service militaire personnel, enseignement neutre et obligatoire. Sous la pression des circonstances, les doctrinaires céderont du terrain, accepteront l'un après l'autre tous les *credos* de leur aile gauche. L'atmosphère étouffante créée par la présence d'un même parti au pouvoir depuis vingt-cinq ans, réunit enfin toutes les Gauches et l'Extrême-Gauche (1) en un vaste cartel, machine de guerre qui, supposait-on, devait bientôt réduire la forteresse conservatrice-cléricale.

La Grande Guerre ne permit pas de voir la fin de l'expérience. Mais ces événements, aussi bien que ceux qui ont suivi le conflit mondial, ont démontré ceci : qu'en se démocratisant, le parti

(1) Le Parti Ouvrier belge fut fondé en 1885 par un ancien ouvrier imprimeur, César de Paepe. Il ne cessa de se développer en nombre et en influence. Le socialisme belge, apparenté aux *Trade Unions* ainsi qu'au socialisme de Bebel et de Jaurès, a toujours tenu à distance l'élément communiste.

libéral a suivi une évolution, certes logique et à laquelle rien n'aurait pu le soustraire, mais qui lui a fait perdre sa signification historique, son caractère essentiel, son rang dans le pays. Habitué à la pratique d'un conservatisme constitutionnel individualiste, éclairé, teinté d'idéalisme, les vieux libéraux de province ne se résignèrent jamais à la coopération automatique de leur parti, sous forme de cartel ou d'action parallèle, avec les socialistes. Et d'autre part, les masses, en présence du programme démocratique rénové que le parti avait fini par accepter à l'unanimité, ne débordèrent pas de gratitude. Elles laissèrent le libéralisme batailler loyalement, courageusement, pour sa réalisation, puis, la chose faite, en reportèrent le mérite, soit sur la fraction démocratique du parti catholique (1), soit sur les socialistes. La grande discipline de ce dernier parti et — disons-le aussi — sa modération pleine de souplesse lui gagnèrent les voix de quantité de jeunes libéraux. Enfin, l'apaisement des querelles religieuses, — notamment par suite de l'instauration du régime de l'égalité des subsides par le ministre socialiste Destree, — ayant atténué le caractère d'opportunité immédiate de la défense laïque, le libéralisme sentit se dérober sous lui son plus ferme terrain de combat. Toutes les circonstances coopérèrent ainsi à frapper d'un sort injuste un parti patriote, loyal, foncièrement honnête, et comptant parmi ses chefs des Paul Hymans, des Franck et des Masson !

* * *

Le lecteur sait quelle est la situation politique actuelle en Belgique. La crise économique et financière y met en opposition les besoins de la classe ouvrière, du paysan pauvre et de la masse des « petites gens », avec ceux de la classe possédante et des milieux financiers qui guident ses intérêts.

(1) Après 1886, année de violents troubles ouvriers, le gouvernement catholique sous l'impulsion du ministre Beernaert, modéra son intransigeance ultramontaine et créa une importante législation sociale. Dans les dernières années avant la guerre, le groupe de la Jeune Droite alarma considérablement le groupe immobiliste du leader Ch. Woeste.

Les premiers forment, depuis avril 1925, la majorité électorale et soutiennent un gouvernement collectiviste-démocrate-chrétien à tendances démocratiques, socialisantes et régionalistes ; les autres constituent une majorité de puissance et de moyens d'action. Ils rencontrent des défenseurs de leur point de vue, d'ailleurs très raisonnable, dans la Droite traditionnelle et parmi les libéraux conservateurs. Il serait piquant que le libéralisme meurtri et réduit d'aujourd'hui eût un jour — la crise du franc s'étant atténuée — à reconstituer un gouvernement avec des éléments modérés de Droite ou de Gauche, pour reprendre, à distance égale d'une démocratie en effervescence et de milieux financiers aux exigences draconiennes, une politique de « centre modérateur », mais cette fois dans le plan des réalisations financières.

1^{er} Mai 1926.

FRANS VAN KALKEN,
*Professeur ordinaire à l'Université
de Bruxelles*
